

## **CONDITIONS GENERALES DE VENTE – ECOLE DE VTT ALLAN JULLIOT**

L'inscription à des prestations de « Allan JULLIOT Ecole de VTT » implique l'acceptation pure et simple des présentes conditions générales.

« Allan Julliot Ecole de VTT » est un auto entrepreneur dont le siège social est domicilié, 601 ROUTE DU CRET, 74700 Sallanches. Les versements pour l'acceptation d'un devis sont à effectuer à l'ordre de M JULLIOT Allan, siret 819 564 881 00020. « Client » vise tous professionnels et particuliers souhaitant contracter avec les présentes conditions générales de vente.

### **ARTICLE I – INTERVENANTS**

Tous les moniteurs de « Allan JULLIOT Ecole de VTT » sont titulaires d'une autorisation d'exercer l'enseignement de l'activité du cyclisme avec possible option « VTT » et de ses disciplines assimilées en cours de validité.

### **ARTICLE II - ASSURANCE**

« Allan JULLIOT Moniteur VTT » souscrit une assurance Responsabilité Civile Professionnelle qui couvre les moniteurs dans l'exercice de leur fonction contre dommage à un tiers ainsi que les pratiquants pendant le temps où ils sont sous l'autorité de l'école de VTT et du moniteur.

Le client et/ou l'élève est seul responsable de son matériel. Les moniteurs ne pourront être tenus responsables des préjudices causés par ce matériel ou en cas de vol ou de détérioration de celui-ci.

Le client est responsable de lui-même et de ses propres assurances.

« Allan JULLIOT Ecole de VTT » n'est pas responsable des accidents causés par les vététistes qui participent au cours.

### **ARTICLE III – CHOIX DES PRESTATIONS**

Le client informe « Allan JULLIOT Ecole de VTT » de son choix grâce aux documents formels qu'il aura renseigné et renvoyés à « Allan Julliot Ecole de VTT ».

Le bon déroulement des cours et/ou sorties suppose une homogénéité du niveau des vététistes. Compte tenu de l'impossibilité matérielle pour les moniteurs de « Allan JULLIOT Ecole de VTT » de vérifier le niveau de chaque client et/ou élève préalablement à son inscription, ce dernier est responsable du choix technique qu'il a sélectionné en fonction du niveau minimum d'admission établie par « Allan JULLIOT Ecole de VTT ».

En conséquence, « Allan JULLIOT Ecole de VTT » se réserve la possibilité de réincorporer dans un groupe plus adapté à son niveau un vététiste dont le niveau ne correspondrait pas à sa déclaration et ce sous réserve des capacités des autres groupes. Le vététiste ne pourra réclamer aucun remboursement ni aucune indemnité de ce fait dû à sa seule déclaration.

### **ARTICLE IV – DEROULEMENT DES PRESTATIONS**

L'apprentissage du VTT se déroule dans un environnement spécifique au caractère aléatoire. Sa pratique impose donc au client et/ou élève de veiller personnellement à sa propre sécurité et à celle des tiers. La responsabilité du moniteur se limite à une obligation de moyens.

Il appartient au client et/ou à l'élève de respecter les consignes du moniteur.

### **ARTICLE V – TARIFS**

Les tarifs de « Allan JULLIOT Ecole de VTT » sont présentés et mis à jour sur le site [www.allanjulliot.com](http://www.allanjulliot.com).

Les prix indiqués comprennent la prestation d'enseignement dispensée par un moniteur de « Allan JULLIOT Ecole de VTT » à l'exclusion de toute autre prestation (assurance, transport, hébergement) sauf cas particulier.

En conséquence, le client et/ou l'élève devra s'il le faut, préalablement à l'heure prévue pour le cours, se munir d'un forfait pour l'accès aux remontées mécaniques et selon son choix d'une assurance qui devra le couvrir contre les risques inhérents à une pratique sportive en milieu montagnard (responsabilité civile, secours).

## **ARTICLE VI – MODALITES D'INSCRIPTION ET DE PAIEMENT**

L'inscription se fait par téléphone au 0667762690, par SMS, par mail ou par courrier accompagné du règlement, partiel ou en totalité, par chèque, carte bancaire, virement etc.

Une inscription peut également être demandée par mail avec un règlement en totalité par carte bancaire sur internet via un moyen de paiement sécurisé proposé par « IZEETLE », le client recevra automatiquement sa facture une fois le paiement validé.

Le paiement manifeste l'acceptation et la conclusion de ce même contrat.  
Les prestations sont réservées pour des dates fermes.

## **ARTICLE VIII – ANNULATION OU INTERRUPTION DU FAIT DU CLIENT**

8.1 : Annulation d'une réservation avec règlement partiel :

Ce règlement partiel constitue des arrhes qui seront conservées intégralement par « Allan JULLIOT Ecole de VTT » en cas d'annulation.

8.2 : Annulation d'une réservation avec règlement en totalité :

Ce règlement total constitue une réservation qui sera conservée intégralement par « Allan JULLIOT Ecole de VTT » en cas d'annulation.

## **ARTICLE IX – ANNULATION / INTERRUPTION / EXCLUSION DU FAIT DU MONITEUR**

9.1 : Annulation/interruption

« Allan JULLIOT Ecole de VTT » se réserve la possibilité d'annuler ou d'interrompre les cours notamment en cas de force majeure.

Constitue notamment un cas de force majeure : la fermeture des pistes ou des remontées mécaniques, les conditions météorologiques rendant dangereux l'accès du groupe sur les lieux de la pratique (orage, grêles, neige, fortes rafales de vents). En plus pour les sorties sur neige en hiver : Neige trop molle, froid glacial, risque d'avalanche supérieur à 4>.

En cas de force majeure, les prestations seront déplacées ou reportées dans la mesure des différentes disponibilités. Ou remboursés dans son intégralité si aucun autre créneau n'est disponible sauf dans le cas où la sortie aurait déjà été commencée.

« Allan JULLIOT Ecole de VTT » se réserve le droit d'exclure à tout moment une personne dont le comportement est de nature à troubler le déroulement de l'enseignement. Dans ce cas, le client ne pourra prétendre à aucun remboursement.

## **ARTICLE X – LOCATION DE MATERIELS**

Chaque client est libre de venir avec son matériel personnel (en bon état de fonctionnement uniquement). Il est toutefois possible de louer un VTT et des protections sur place grâce à nos magasins partenaires et de bénéficier de tarifs spéciaux pour l'école de VTT.

Casse et vol : En cas de casse ou vol du matériel, de non restitution de celui-ci, toute pièce, protections, ou vélo complet sera dû. La valeur de celui-ci sera calculée en fonction du prix public conseillé par la marque dans l'année d'achat.

## **ARTICLE XI – REGLEMENT DES LITIGES**

Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable les difficultés éventuelles pouvant survenir dans l'exécution du contrat. Si aucun accord amiable ne pouvait intervenir, tous les litiges relatifs à la validité, à l'interprétation et à l'exécution de la présente convention seront régis exclusivement par les règles du droit français.

Toutes les contestations, de quelque nature qu'elles soient, relèveront de la compétence des juridictions civiles et commerciales françaises, y compris statuant en matière de référé.

Le..... à .....

Signature des deux parties (précédé de la mention « lu et approuvé » :

Le client :

L'école de VTT (Allan Julliot)

Lu et approuvé

**Allan Julliot - Moniteur VTT**  
200 Rue Jules Ferry, 74700 Sallanches  
06 67 76 26 90 - info@allanjulliot.com  
Siret: 819 564 881 / APE 9329Z  
www.allanjulliot.com

### AUTORISATION PARENTALE

(Pour les participants de moins de 18 ans non accompagnés des parents )

**Je soussigné(e)**..... \*père, \*mère, \*responsable légal

(\*mention inutile à barrer)

**autorise mon enfant**.....

**né(e) le** ...../...../.....

**à participer à une sortie VTT encadrée par Allan Julliot, moniteur diplômé d'état BPJEPS, et dégage la responsabilité des organisateurs en cas de défaillance physique.**

Fait le ..... à .....

Signature du responsable légal

### AUTORISATION DE DIFFUSION

Je soussigné Madame, Monsieur \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Email : \_\_\_\_\_

Autorise les exploitations suivantes de son image ou de celle de son (ses) enfant(s) :

\_\_\_\_\_

pour les actions suivantes :

Multidiffusion pour les documents de promotion de la pratique du vélo par : Allan Julliot Moniteur VTT et les Moniteurs Cyclistes Français pour les actions suivantes : Apprentissage du vélo, promotion de la pratique du vélo, site internet [www.allanjulliot.com](http://www.allanjulliot.com) et réseau sociaux de l'école de VTT, documents publicitaire (flyers, brochures...), exploitation de tout ou partie sous forme de DVD, présentation animée, livre, CD ROM, ou tout autre support connu ou inconnu à ce jour, quelque soit le format, et ce dans le monde entier. Conformément à la loi, le libre accès aux données qui concerne le signataire est garanti.

Fait le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_, Signature :